



Conférence de presse du 23 avril 2008
Intervention de Mme Anne-Claude Demierre

Madame, Monsieur,

Mon collègue, Claude Lässer, Conseiller d'Etat, Directeur des finances et moi-même sommes aujourd'hui les porte-paroles du Conseil d'Etat. Unanimement, ses membres ont souhaité, par notre intermédiaire, informer sur leur position quant à l'article constitutionnel sur lequel nous allons voter le 1 juin prochain. Plusieurs représentants d'organisations actives dans les domaines de la santé et du social ont accepté de s'associer à cette prise de position. M'accompagnent aujourd'hui :

Mme Valérie Nicolet, Co-présidente de l'Association frib. des infirmières et infirmiers

M. René Thomet, président de l'Association frib. des institutions pour personnes âgées

M. Marius Zosso, Président du Conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois

Dr Philippe de Gottrau, Président du Collège des médecins de l'hôpital fribourgeois

M. Michel Studer, Président de la Fédération fribourgeoise des retraités, M. M. Studer

Dr Jean-Daniel Schumacher, Président de la Société de médecine du canton de Fribourg

M. Christian Repond, Président de la Société frib. des pharmaciens-ne-s

Le Dr Schumacher, Mme Nicolet et M. Studer prendront la parole tout à l'heure.

Pour rappel, l'article soumis au vote est un contre projet à une initiative de l'UDC. Il a pour but, je cite : « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ». **Un titre, prometteur, et un objectif auquel nous adhérons tous.**

Néanmoins, une lecture critique du texte proposé nous incite à modérer notre enthousiasme. Les compétences supplémentaires qu'il confère aux caisses maladie affaiblissent le contrôle exercé jusqu'à présent par les cantons et les élus sur l'utilisation des fonds publics. La position des patients et des assurés serait affaiblie, celle des caisses-maladie renforcée. **Il est trompeur de prétendre qu'il est dans l'intérêt des patients d'accepter les dispositions proposées, alors que les imprécisions de ces mêmes**

dispositions laissent le champ libre à une interprétation très large concernant leur mise en œuvre.

Et c'est là que le bât blesse. Un projet qui suscite autant d'interprétations différentes et une telle levée des boucliers n'est pas un bon projet. Les représentants des diverses organisations ici présentes, lesquelles pour la plupart travaillent quotidiennement avec des personnes fragiles et atteintes dans leur santé, vous le diront.

Et ce ne sont pas les seuls. D'autres instances, politiques notamment, sont du même avis, en particulier la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, la Conférence des directeurs cantonaux des finances, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ou encore la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales, pour n'en citer que quelques-unes.

Hier encore, les personnes atteintes par le cancer ont manifesté leurs inquiétudes, par le biais des ligues de santé. Comme nous aujourd'hui, elles ont relevé les lacunes **d'un texte qui pourrait influencer de manière décisive et négative sur une révision de la loi sur l'assurance maladie.**

Pour reprendre des termes liés au domaine de la santé, **nous ne voulons pas d'un médicament dont nous ne connaissons pas les effets secondaires.** C'est pourquoi le Conseil d'Etat fribourgeois dans son ensemble recommande le rejet de l'article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ».

Je me réjouis maintenant de donner la parole à M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer.

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat